



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 29 août 2022

Résultat des opérations de comptage des terriers de hamster commun Campagne printemps 2022

Dans le cadre du Plan national d'actions (PNA) 2019-2028 en faveur du grand hamster, l'Office français de la biodiversité (OFB) a encadré 5 bureaux d'études pour effectuer le suivi des terriers de hamsters communs (*cricetus cricetus*) dans les zones de présence de l'espèce durant les mois d'avril et mai 2022. Ces zones s'étendent sur 2766 hectares de cultures favorables sur 39 communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Le protocole de comptage vise à suivre les tendances d'évolution de l'abondance et de la répartition de l'espèce. Le résultat des comptages des terriers en sortie d'hibernation des animaux ne correspond pas directement au nombre de hamsters, mais constitue un indice de l'abondance de l'espèce.

En 2022, 960 terriers ont été recensés sur 24 communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ces résultats contrastent avec ceux de l'année 2021 qui avaient été marqués par une baisse de terriers recensés (488 terriers). Ils illustrent la dynamique positive des populations constatée depuis plusieurs années. Si les effectifs restent encore fragiles et en deçà du seuil de viabilité (estimé à 1500 individus sur un territoire de 600 ha), ces résultats encouragent la poursuite des actions pour la pérennisation de l'espèce en France. Ces résultats seront analysés par l'OFB pour mieux comprendre les fluctuations interannuelles.

La profession agricole, les communes concernées, les associations de protection de l'environnement ainsi que l'État et son opérateur l'OFB restent fortement mobilisés et poursuivent la mise en œuvre du PNA coordonné par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est. Ce plan d'actions vise à préserver cette espèce emblématique et, par voie de conséquence, toute la petite faune de la plaine alsacienne.

La profession agricole s'est notamment engagée ces dernières années dans un dispositif de contractualisation collective avec l'État pour améliorer l'habitat du hamster commun à travers des mesures agro-environnementales climatiques collectives (MAEC). Un cahier des charges révisé et amélioré sera appliqué à partir de 2023, favorisant davantage les couverts diversifiés de cultures favorables au refuge et à l'alimentation du hamster commun.

Une collaboration européenne en faveur de la préservation du hamster commun se poursuit également en 2022 grâce au programme « INTERREG V Rhin Supérieur » avec le projet « CRICETUS : protection du hamster commun et de la biodiversité des paysages agricoles du Rhin Supérieur », porté par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Contact presse

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est

Marie Cécile VIRION – marie-cecile.virion@developpement-durable.gouv.fr

Office français pour la biodiversité

Julien EIDENSCHENCK – julien.eidenschenck@ofb.gouv.fr

DREAL Grand Est
14 rue du bataillon de marche n°24 - BP 10001
67050 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 13 05 00
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>